

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20241212D04

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

Date de convocation
5 Décembre 2024

Date d'affichage
5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Décembre 2024 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

Présents : BEAUFRERE Marie-Annick, CHAUMETTE Catherine, CHAUVAT Jean-Marc, LAZARD Gérard.

ASSIMON Pascale, AUBARD Floriane, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, CHAUVAT Delphine, DENORMANDIE Frédéric, HUARD Claudia, MASTIL Colette, MATHEY Jean-Luc, PLANTUREUX Cécile, ROUTET Philippe, TOUCHES Jacqueline.

Absents excusés : ROCHOUX Françoise

Absents : DUTRAIT David

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} Janvier 2025

Délibération N° 20241212D04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-8, L2224-12, L2224-12-2

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote les tarifs du service « Assainissement », budget annexe, au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

I - REDEVANCE :

1°) Abonnements :

Maisons et Industriels : 28,53 €

Commune : 1 414,12 €

2°) Consommations :

Prix unique de 1,20 € par m3 d'eau consommé.

II - BORDEREAU DE PRIX POUR BRANCHEMENTS ET/OU EXTENSIONS.

Enrobé à froid voie communale	20,30 € le m2
Enrobé à froid voie départementale	25,00 € le m2
Sable tout venant mis en place	31,24 € le m2
Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises)	24,78 € l'heure

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation au prix de revient.
- Extension du réseau d'assainissement : Facturation suivant prix de revient sur devis.
- Fourniture de tuyaux :

D 100	3,51 € H.T. le ml
D 125	5,70 € H.T. le ml
D 160	7,95 € H.T. le ml
D 250	22,25 € H.T. le ml
- Fourniture d'un tabouret équipé 250 mm : 125,45 €
- Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 70,00 € l'heure
- Terrassement mini-pelle avec divers godets y compris chauffeur : 55,00 € l'heure

III. LA REDEVANCE POUR DEBOUCHAGE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT EN PARTIE PRIVEE

- reste fixée à 24,78 € la demi-heure et 24,78 € par heure au-delà de la première demi-heure.

IV. REDEVANCES

- Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » : 0,28 € / m3

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE



Le Maire
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat
le 19/12/2024 et publié et affiché le 19/12/2024.

Le Maire, Guy GAUTRON

